



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 avril 2026

DELIBÉRATION N° 2026-62
Portant désignation des membres de la CCID

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 091-219101912-20260428-2026_62-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 22 avril 2026
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 23
Procurations : 6
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, M. Mickaël GUN **Maires-Adjoints**

Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Amani FARHAT, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Odette POLONET, Monsieur Guillaume BECK, Madame Chanel BIKOUMOU, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT **Conseillers Municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Pascale LABBE donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
2. Monsieur Benoît LERICHE donne pouvoir à Madame Madelaine PETIT
3. Madame Vanessa MAZEAU donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
4. Monsieur Mounir DEBBABI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE
5. Madame Christel CASSATA donne pouvoir à Madame Marie-Olwenn ODOBERT
6. Monsieur Gaëtan WISS donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Mickaël GUN

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la suite des élections municipales, un certain nombre de désignations sont nécessaires pour la bonne administration de la Commune. La désignation s'effectue sur proposition de M. le Maire et par vote de l'Assemblée délibérante.

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Impôt et notamment son article 1650,

CONSIDÉRANT que la CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants : Le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires

CONSIDÉRANT que les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

CONSIDÉRANT que la liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte la liste suivante pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1. ODOBERT Marie-Olwenn 2. BIKOUMOU Chanel 3. WISS Gaëtan 4. MAZEAU Vanessa 5. PETIT Madeleine 6. FONTGARNAND Annie 7. CLAIRET Yvan 8. FLAMANT Céline 9. DE SOUSA Victor 10. JACQUIN Jennifer 11. NAAS Claudine 12. MORE Marie-France 13. MORE Jean-Pierre 14. POLLONO Anne-Lise 15. RIBOULE Jacques 16. MARHARSHI Dhibaj	1. FARHAT Amani 2. DEHERRE Valérie 3. LERICHE Benoît 4. POLONET Odette 5. VIANA ROCHA Antonio José 6. BECK Guillaume 7. KUMARI Mulan 8. LIGER Yannik 9. TEMIN BEL-ANGE Reine 10. GUILMOND Patrick 11. DUBASQUIER Vanessa 12. PERARDOT-ALOUANE Laurence 13. DESSAGNE Frédérique 14. DE SOUSA Hélène 15. SIDOUN Charles 16. BIERRY Dominique

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE, à L'UNANIMITÉ

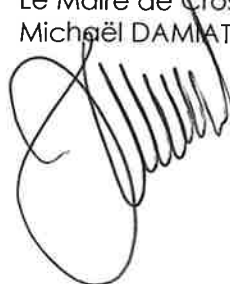
FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 28 AVRIL 2026

Signature
du Secrétaire de Séance
M. Mickaël GUN



Pour extrait conforme,

Le Maire de Crosne
Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage